

*Rectorat de Bordeaux*

*DOSU*

COMITÉ TECHNIQUE ACADÉMIQUE  
DU  
14 JANVIER 2013



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE  
-----  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

RECTORAT

Pôle de l'organisation scolaire et  
universitaire

DOSU

Affaire suivie par  
Evelyne MOUNE

Téléphone  
05 57 57 35 65

Fax  
05 56 24 19 44

Mél :  
[ce.dosu@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.dosu@ac-bordeaux.fr)

5, rue Joseph de Carayon-  
Latour  
CS 81499  
33060 Bordeaux Cedex

Bordeaux, 12 DEC. 2012

Le recteur de l'académie de Bordeaux  
Chancelier des universités d'Aquitaine

à

Mesdames et messieurs les membres du comité  
technique académique

J'ai l'honneur de vous informer que le comité technique académique se réunira le  
**Lundi 14 janvier 2013 de 14h30 à 17h30**  
**au rectorat Salle Saint-John Perse**

L'ordre du jour est le suivant :

1. répartition des enveloppes départementales d'emplois du 1<sup>er</sup> degré pour la rentrée scolaire 2013
2. répartition des enveloppes départementales des moyens d'enseignement du second degré pour la rentrée scolaire 2013
3. bilan de la consommation des BOP 2012
4. questions diverses.

Une autorisation d'absence est accordée aux représentants du personnel, titulaires ou suppléants, au sein des comités techniques académiques ainsi qu'aux experts appelés à prendre part aux séances de ces comités en application du 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 22 pour leur permettre de participer aux réunions des comités sur simple présentation de leur convocation. La durée de cette autorisation est calculée en tenant compte des délais de route, de la durée prévisible de la réunion et augmentée d'un temps égal à cette durée afin de mettre les intéressés en mesure d'assurer la préparation et le compte rendu des travaux des comités.

Si vous étiez dans l'impossibilité d'assister à cette réunion, je vous saurais gré d'en informer le secrétariat du comité technique académique (05 57 57 35 65).

  
Jean-Louis NEMBRINI  




***Rectorat de Bordeaux***

***DOSU  
SECRETARIAT GENERAL***

## CTA DU 14 JANVIER 2013

**1 – RÉPARTITION DES ENVELOPPES  
DÉPARTEMENTALES D'EMPLOIS DU  
1<sup>ER</sup> DEGRÉ POUR LA RENTRÉE  
SCOLAIRE 2013**

## Rapport au comité technique académique du 14 janvier 2013

### Répartition de la dotation du premier degré

La loi de finances pour 2013 prévoit pour le programme 140, des créations d'emplois à la rentrée 2013 à hauteur de 3 344 ETP.

- création de 4 569 ETP destinés aux stages qui seront offerts aux étudiants admissibles,
- non-reconduction des 1 225 ETP destinés aux stages offerts aux étudiants en master 2.

Ces moyens nouveaux sont consacrés :

- à l'augmentation des effectifs d'élèves,
- au développement de l'accueil des enfants de moins de trois ans dans les zones de revitalisation rurale et d'éducation prioritaire,
- au dispositif « plus de maîtres que de classes » qui permettra dans les secteurs les plus fragiles d'accompagner des dispositifs innovants.

La répartition de ces moyens d'enseignement s'appuie sur la situation relative des académies en fonction de leur niveau de difficultés sociales et de leur rattachement territorial.

Dans ce cadre l'académie de Bordeaux bénéficie de la création de 153 ETP.

#### Situation à la rentrée 2012

Effectifs et P/E constaté à la rentrée 2012

	Dotation emplois pour P/E R2012	Effectifs constatés 2012	P/E constaté	P/E prévisionnel juin 2012
Dordogne	1 690,00	31624	5,34	5,32
Gironde	6 507,75	129906	5,01	5,01
Landes	1 708,50	33292	5,13	5,09
Lot et Garonne	1 395,00	26825	5,2	5,25
Pyrénées Atlantiques	2 415,75	45196	5,35	5,31
<b>Académie</b>	<b>13 717,00</b>	<b>266843</b>	<b>5,14</b>	5,13

Le P/E académique constaté à la rentrée de septembre 2012 est de 5,14 contre 5,13 prévu en juin. Quatre départements sur cinq ont vu le P/E croître de 0,03 à 0,04 points. Tous les P/E excepté celui du Lot et Garonne se sont améliorés par rapport aux prévisions de fin juin. Deux départements ont eu une baisse d'effectifs plus forte que prévue (la Dordogne et les Pyrénées-Atlantiques), un département (les Landes) une hausse moins importante que prévue, ainsi les effets de la démographie se sont traduits positivement sur le P/E de ces 3 départements

A l'inverse la poussée démographique du Lot-et-Garonne plus forte que prévue a fait passer le P/E de 5,25 en prévisionnel juin (5,24 en prévisionnel CTA janvier) à 5,20 en réalité.

Enfin le bon apport en postes au mois de juin dans le cadre des mesures de rentrée (+38 postes sur 65 affectés à l'académie) a permis à la Gironde de maintenir son P/E supérieur à 5 malgré une croissance plus forte de la démographie.

## Taux d'encadrement et démographie à la rentrée 2013

La démographie prévisionnelle 2013 tient compte d'une scolarisation plus importante des 2 ans dans l'éducation prioritaire et dans les zones de revitalisation rurales dans les cinq départements.

TOTAL 1er DEGRE (y compris Enseignement spécial) - Public

	Constat 2011	Constat 2012	Evolution	%	Prévision 2013	Evolution	%
Dordogne	32073	31624	-449	-1,4%	31405	-219	-0,7%
Gironde	128553	129906	1353	1,1%	131853	1947	1,5%
Landes	33317	33292	-25	-0,1%	33543	251	0,8%
Lot et Garonne	26597	26825	228	0,9%	26940	115	0,4%
Pyrénées Atlantiques	45366	45196	-170	-0,4%	45084	-112	-0,2%
Académie	265906	266843	937	0,4%	268825	1982	0,7%

Un maintien des P/E constatés à la rentrée 2012 appliqué aux prévisions démographiques (tableau ci-dessous) mobiliserait 99 ETP et aurait pour conséquence un retrait d'emplois pour les départements à la démographie négative tout en prenant en compte les deux premières priorités affichées par le ministère.

	PREVISIONNEL 2013		Maintien du P/E constaté appliqué à la démographie 2013	
	Effectifs prévisionnels 2013	P/E constaté 2012	nombre d'emplois	variation d'emploi
Dordogne	31405	5,34	1678	-12
Gironde	131853	5,01	6605	98
Landes	33543	5,13	1721	13
Lot et Garonne	26940	5,2	1401	6
Pyrénées Atlantiques	45084	5,35	2410	-6
<b>ACADEMIE</b>	<b>268825</b>	<b>5,14</b>	<b>13816</b>	<b>99</b>

### Eléments complémentaires relatifs à la dotation en emploi des départements

Compte tenu de la création de 153 ETP, une dotation complémentaire doit répondre d'une part à la troisième priorité, la mise en œuvre du dispositif « plus de maîtres que de classes », et d'autre part tenir compte des spécificités territoriales départementales.

- La Dordogne est le département où le réseau d'écoles à une, deux ou trois classes est le plus dense de l'académie. Ce maillage territorial nécessite de consacrer des moyens de remplacement plus importants que dans les autres départements, c'est pourquoi aucun retrait d'emploi n'est prévu pour ce département.

- Le maintien des postes à leur niveau actuel dans les Pyrénées-Atlantiques est également prévu.

- Les Landes et le Lot-et-Garonne sont des départements ruraux marqués par un taux d'encadrement faible où s'impose la nécessité d'un rattrapage. En conséquence, chacun voit sa dotation en emploi augmenter de 21 ETP.

- Enfin, le département de la Gironde qui doit faire face à la poussée démographique la plus forte bénéficie non seulement des 98 ETP nécessaires au maintien de sa situation, mais aussi d'une dotation complémentaire de 13 ETP portant sa dotation en emploi à hauteur de 111 ETP.

Comparaison des P/E prévisionnels					
	P/E constaté	variation d'emploi	P/E rentrée 2013	rappel P/E CTA juin 2012	rappel P/E CTA Janvier 2012
Dordogne	5,34	0	5,38	5,32	5,31
Gironde	5,01	111	5,02	5,01	4,98
Landes	5,13	21	5,16	5,09	5,08
Lot-et-Garonne	5,20	21	5,26	5,25	5,24
Pyrénées-Atlantiques	5,35	0	5,36	5,31	5,30
<b>Académie</b>	<b>5,14</b>	<b>153</b>	<b>5,16</b>	<b>5,13</b>	<b>5,11</b>

A la rentrée 2013, le P/E académique augmente de 0,03 et chaque département bénéficie d'un taux d'encadrement adapté à ses spécificités territoriales qui lui permet de répondre aux trois priorités nationales.

## ANNEXE

### PREVISIONS D'EFFECTIFS D'ELEVES POUR LA RENTREE 2013 DANS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DU PREMIER DEGRE

#### **Une augmentation attendue de 1 982 élèves dans les écoles du secteur public de l'académie à la rentrée 2013**

Les effectifs attendus dans les écoles publiques de l'académie atteindraient 268 825 enfants à la rentrée 2013, ce qui représenterait, par rapport à la rentrée 2012, une augmentation de 1 982 élèves (+ 0,7%).

Les effectifs progressent, tant au niveau du cycle préélémentaire (+ 1 070 enfants soit +1,1%), qu'au niveau du cycle élémentaire (+ 870 enfants soit 0,5%).

La progression du cycle préélémentaire résulte à la fois de la démographie scolaire mais aussi de l'objectif fixé à 30% pour la scolarisation des enfants de 2 ans dans les zones d'éducation prioritaire à l'horizon 2017. A ce titre, deux départements ont déjà atteint ce seuil : Le Lot-et-Garonne et les Pyrénées-Atlantiques. Les trois autres augmenteront progressivement le taux de scolarisation afin d'atteindre la cible fixée en 2017

#### **Une forte croissance concentrée surtout en Gironde**

La Gironde qui scolarise un peu moins de la moitié des élèves (48,7%) devrait enregistrer à la rentrée 2013 une très forte croissance des effectifs du premier degré (+ 1 947 élèves), reconduisant la tendance déjà observée à la rentrée 2011. Les départements des Landes et de Lot-et-Garonne devraient aussi connaître une évolution positive de leurs effectifs, respectivement + 251 élèves (+0,8%) et + 115 élèves (+0,4%).

La Dordogne et les Pyrénées-Atlantiques devraient encore perdre des élèves à la rentrée 2013, respectivement – 219 élèves (-0,7%) et – 112 élèves (-0,2%).

Prévision d'effectifs du premier degré pour la rentrée 2013  
Académie de Bordeaux – Public

Préélémentaire - Public

	Constat		Evolution		Prévision		
	2011	2012		%	2013	Evolution	%
Dordogne	11844	11672	-172	-1,5%	11625	-47	-0,4%
Gironde	49402	49854	452	0,9%	50650	796	1,6%
Landes	12287	12279	-8	-0,1%	12409	130	1,1%
Lot et Garonne	10143	10089	-54	-0,5%	10057	-32	-0,3%
Pyrénées Atlantiques	16656	16626	-30	-0,2%	16857	231	1,4%
<b>Académie</b>	<b>100332</b>	<b>100520</b>	<b>188</b>	<b>0,2%</b>	<b>101598</b>	<b>1078</b>	<b>1,1%</b>

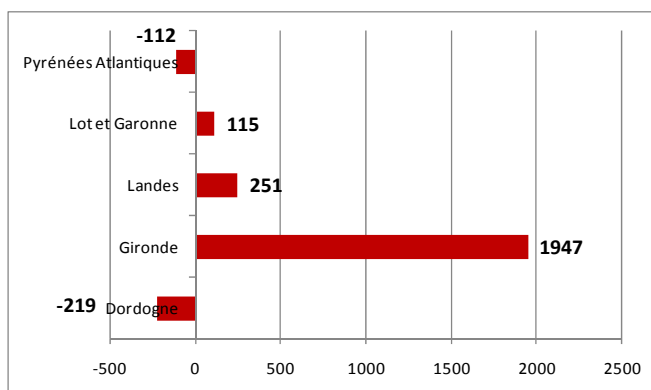
ELEMENTAIRE - Public

	Constat		Evolution		Prévision		
	2011	2012		%	2013	Evolution	%
Dordogne	19955	19688	-267	-1,3%	19512	-176	-0,9%
Gironde	78181	79074	893	1,1%	80208	1134	1,4%
Landes	20789	20755	-34	-0,2%	20872	117	0,6%
Lot et Garonne	16289	16559	270	1,7%	16703	144	0,9%
Pyrénées Atlantiques	28388	28242	-146	-0,5%	27893	-349	-1,2%
<b>Académie</b>	<b>163602</b>	<b>164318</b>	<b>716</b>	<b>0,4%</b>	<b>165188</b>	<b>870</b>	<b>0,5%</b>

TOTAL 1er DEGRE (y compris Enseignement spécial) - Public

	Constat		Evolution		Prévision		
	2011	2012		%	2013	Evolution	%
Dordogne	32073	31624	-449	-1,4%	31405	-219	-0,7%
Gironde	128553	129906	1353	1,1%	131853	1947	1,5%
Landes	33317	33292	-25	-0,1%	33543	251	0,8%
Lot et Garonne	26597	26825	228	0,9%	26940	115	0,4%
Pyrénées Atlantiques	45366	45196	-170	-0,4%	45084	-112	-0,2%
<b>Académie</b>	<b>265906</b>	<b>266843</b>	<b>937</b>	<b>0,4%</b>	<b>268825</b>	<b>1982</b>	<b>0,7%</b>

Evolution en nombre des effectifs du premier degré pour la rentrée 2013  
Par département – Public





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**Rectorat de Bordeaux**

**DOSU/DSM**

## CTA DU 14 JANVIER 2013

Répartition des enveloppes départementales des moyens  
enseignants du second degré pour l'année scolaire 2013-2014

**Préparation du budget des moyens enseignants du 2<sup>nd</sup> degré – programme 141**

**Rentrée scolaire 2013**

La rentrée scolaire 2013 verra la mise en œuvre des priorités de la refondation.

Dans ce cadre, l'académie de Bordeaux est dotée de 340 équivalents temps plein (ETP) d'enseignement dans le second degré.

Cette dotation s'inscrit dans un contexte de croissance démographique (+ 2745 élèves à la rentrée 2013), mais au-delà des besoins démographiques cette dotation doit permettre de conduire une action pédagogique ciblée dans les domaines suivants :

-l'enseignement professionnel :

par le maintien ou le renforcement des structures,

par l'accompagnement en amont et en aval de la poursuite d'études des bacheliers professionnels en BTS.

-le collège : une dotation complémentaire ciblée est mise en place pour répondre aux difficultés ou situations particulières de certains collèges.

-le renforcement du remplacement : des moyens supplémentaires sont consacrés au remplacement afin de mieux assurer la continuité des enseignements en cas d'absence d'enseignants.

-le renforcement des passerelles : des moyens supplémentaires sont dédiés au financement des stages de remise à niveau.

-le renforcement de la prévention du décrochage par un meilleur financement des classes et ateliers relais.

## I - Les conditions de préparation de la rentrée scolaire 2013

Au 1<sup>er</sup> septembre 2012, l'académie de Bordeaux dispose de 17 675,5 emplois qui se répartissent entre la fonction enseignement (16 900) et les fonctions autres que l'enseignement (775,5).

### IA – Les fonctions autres que l'enseignement à la rentrée 2013

Au cours de l'année 2012, 1 suppression d'emploi a été actée par le Ministère au titre de la fin de mises à disposition (MAD), portant la dotation de la rentrée 2013 à 775,5 emplois. (le budget constaté au 1<sup>er</sup> septembre 2011 était : 776.5).

Tableau 1 : les différentes fonctions, au 1<sup>er</sup> septembre 2012

Fonctions	Budget constaté au 1er sept 12 ( 3ème ajustement BOPA 2012)
Directeurs adj. SEGPA	45,00
Chefs de travaux	122,00
Documentalistes	440,00
Conseillers en FC	50,00
Adaptation	57,00
Activités pédagogiques, MAD, gagés	14,50
Equipes mobiles de sécurité	25,00
Insertion jeunes	22,00
<b>AUTRES fonctions ENS</b>	<b>775,50</b>

### IB – La fonction enseignement à la rentrée 2013

Au cours de l'année 2012, 74 emplois d'enseignants ont été attribués par le ministère au titre de la compensation des décharges des stagiaires, portant la dotation 2012 à 16 900. (16 826 + 74).

Pour la rentrée 2013, le ministère attribue 340 emplois, portant ainsi la dotation à 17 240 emplois (16900 + 340). (cf tableau 1bis)

Tableau 1 bis : La dotation ministérielle

emplois en ETP	stock 2012 initial <u>Avant</u> transferts 2012	stock 2012 constaté après ajustements MEN	stock 2013 après mesures MEN et <u>avant</u> transferts 2013	variation 2013- 2012 constaté : mesures ministérielles	variation 2013- 2012 initial
<b>Emplois de titulaires + non titulaires</b>	<b>16 826,00</b>	<b>16 900,00</b>	<b>17 240,00</b>	<b>340</b>	<b>414,00</b>
				<b>0</b>	<b>0</b>
				<b>0</b>	<b>0</b>
<b>HSA exprimées en ETP</b>	1 697,57	1 697,57	1 697,57	<b>0</b>	<b>0</b>
exprimées en HSA	30 554,00	30 554,00	30 554,00	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total dotation (en ETP)</b>	<b>18 523,57</b>	<b>18 597,57</b>	<b>18 937,57</b>	<b>340,00</b>	<b>414</b>

## IC – Les effectifs

A la rentrée 2013, 2 745 élèves de plus sont attendus dans l'académie, tous cycles confondus.  
(Cf tableau 2)

Cette augmentation globale résulte de disparités par cycle. (Cf tableau 3)

Les effectifs augmentent principalement dans les lycées généraux et technologiques, ainsi qu'en post bac.

Tableau 2 : évolution des effectifs par département

	Effectifs constatés 2012	Effectifs prévisionnels 2013	Evolution d'effectifs attendue à la rentrée 2013		Rappel effectifs prévisionnels 2012	Ecart prévision 2013 prévision 2012 = Ecart de conditions de préparation de rentrée	Ecart constat 2012 prévision 2012 = contexte de préparation de rentrée concernant les effectifs dans les départements
	a	b	b-a	en %	c	b-c	a-c
Dordogne	25 202	25 275	73	0,29%	25 216	59	-14
Gironde	102 397	103 998	1 601	1,56%	101 483	2 515	914
Landes	26 694	27 335	641	2,40%	26 607	728	87
Lot et Garonne	21 207	21 398	191	0,90%	21 052	346	155
Pyrénées-Atlantiques	38 828	39 067	239	0,62%	38 929	138	-101
Académie	<b>214 328</b>	<b>217 073</b>	<b>2 745</b>	<b>1,28%</b>	<b>213 287</b>	<b>3 786</b>	<b>1 041</b>

Tableau 3 : évolution des effectifs par département et par cycle

	Dordogne		Gironde		Landes		Lot & Garonne		Pyrénées -Atl.		Académie	
	Prev 2013	Ecart prev13-const12	Prev 2013	Ecart prev13-const12	Prev 2013	Ecart prev13-const12	Prev 2013	Ecart prev13-const12	Prev 2013	Ecart prev13-const12	Prev 2013	Ecart prev13-const12
1er cycle	15 177	-162	59 665	474	17 013	183	12 449	24	21 098	-6	125 402	513
2nd cycle professionnel	2 845	15	11 432	176	3 079	58	2 468	-51	4 989	42	24 813	240
2nd cycle général et technologique	6 279	118	26 881	751	6 415	346	5 685	177	10 629	149	55 889	1 541
Post bac	974	102	6 020	200	828	54	796	41	2 351	54	10 969	451
<b>Total</b>	<b>25 275</b>	<b>73</b>	<b>103 998</b>	<b>1 601</b>	<b>27 335</b>	<b>641</b>	<b>21 398</b>	<b>191</b>	<b>39 067</b>	<b>239</b>	<b>217 073</b>	<b>2 745</b>

## II – Proposition de répartition des moyens d’enseignement

### IIA – Utilisation des emplois

Les emplois d’EEI, pénitentiaires, ECLAIR et de référents départementaux handicap font l’objet d’une *dotation ciblée par département*. De ce fait, afin de ne pas faire peser ces emplois sur la répartition HP/HSA des départements, ils sont, dans les modalités de préparation du budget, retirés dans un premier temps pour être réintégrés ensuite (102 emplois, cf tableau 4 ci-dessous).

Par ailleurs, 1,5 emploi d’enseignant permet le financement d’un emploi d’inspecteur.

A l’issue de ces opérations, **17 136,5 emplois (17240 – 103,5) sont disponibles pour l’enseignement, le remplacement, les missions académiques et les décharges syndicales.**

Tableau 4 : utilisation des emplois

en ETP	Budget 2012 initial	Budget 2012 constaté	Budget 2013	Variation 2013 - 2012 constaté en ETP	Variation 2013 initial - 2012 initial en ETP
Dotation initiale fonction ENS	16 826,00	16 900,00	17 240,00	340,00	414,00
Transfert d'emplois ENS-->DIR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transfert d'emplois ENS--> INS	0,00	0,00	-1,50	-1,50	-1,50
Transfert d'emplois ENS-->CTR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Educateurs en internats (EEI)	-63,00	-63,00	-63,00	0,00	0,00
Référents départementaux élèves handicapés	-5,00	-5,00	-5,00	0,00	0,00
Emplois pénitentiaires	-24,00	-24,00	-24,00	0,00	0,00
Emplois ECLAIR	-14,00	-14,00	-10,00	4,00	4,00
<b>Total des emplois disponibles pour le financement des structures, du remplacement, des missions pédagogiques académiques, des décharges syndicales</b>	<b>16 720,00</b>	<b>16 794,00</b>	<b>17 136,50</b>	<b>342,50</b>	<b>416,50</b>

### IIB – Répartition de l’enveloppe disponible pour l’enseignement, le remplacement, les missions pédagogiques académiques et les décharges syndicales

#### 1 – Répartition des emplois

Les emplois sont répartis entre les différentes lignes du budget.

L’académie fait le choix :

- de flécher une dotation pour des collègues ciblés au regard de difficultés sociales et/ou scolaires repérées (+ 50 ETP),
- de renforcer le remplacement, (+75ETP +74 ETP au titre de l’estimation de la dotation ministérielle 2013 pour compensation des décharges de professeurs fonctionnaires stagiaires),
- d’augmenter les décharges de service au titre des missions académiques (+10 ETP), notamment pour l’accompagnement d’élèves autistes (+1 ETP) et des enfants malades (+1ETP).

Tableau 5 : répartition des emplois

Répartition des emplois	Budget 2012 initial (après transferts de janvier)	Budget 2012 constaté	Budget 2013	Evolution 2013-2012 constate	Evolution 2013-2012 initial
Emplois enseignants à répartir entre :	<b>16 720,00</b>	<b>16 794,00</b>	<b>17 136,50</b>	<b>342,50</b>	<b>416,50</b>
Structures	16 076,00	<b>16 052,00</b>	<b>16 283,50</b>	<b>231,50</b>	<b>207,50</b>
Remplacement	591,00	689,00	740,00	<b>51,00</b>	<b>149,00</b>
Missions pédagogiques aca.	37,00	37,00	47,00	<b>10,00</b>	<b>10,00</b>
Décharges syndicales	16,00	16,00	16,00	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dotation complémentaire collèges fléchés			50,00	<b>50,00</b>	<b>50,00</b>

## 2 – Répartition des HSA

Le contingent total d'HSA demeure inchangé par rapport à 2012.

En structures, les heures dédiées aux *TICE* s'établissent au niveau constaté en 2012, soit une augmentation de 108 HSA par rapport au budget initial 2012.

Par ailleurs, dans le but de favoriser la réussite scolaire des élèves, leur réorientation éventuelle, en proposant une offre éducative complémentaire, les heures dédiées aux *stages de remise à niveau et aux stages passerelles* sont majorées ; en lycée et en LP, ces stages sont financés à raison en moyenne de 3 semaines de 4 jours par établissement (stages de 6 HSE par jour).

A noter : les heures dédiées aux conseillers techniques des DASEN, précédemment traitées dans la rubrique « structures » des HSA, le sont désormais dans la rubrique « missions pédagogiques académiques » (1 HSA par département)

REPARTITION DES HSA (en HSA)	Budget 2012 initial (en HSA)	Budget 2012 constaté (en HSA)	Budget 2013 (en HSA)	Variation 2013-2012 initial (en HSA)
<b>REPARTITION DES HSA (en HSA)</b>	<b>30554,00</b>	<b>30 554,00</b>	<b>30554,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Structures (provisions incluses)</b>	<b>27429,00</b>	<b>28 021,00</b>	<b>27369,00</b>	<b>-60,00</b>
<i>dt enseignement hors provisions notif HSA</i>	24749,00	25233,00	<b>24298,00</b>	<b>-451,00</b>
<i>dt provision ateliers art.et sc. notif HSA</i>	298,00	298,00	298,00	<b>0,00</b>
<i>dt interrogations CPGE notif HSE</i>	1 547,00	1 547,00	1596,00	<b>49,00</b>
<i>dt PFE , PFMP notif HSE</i>	197,00	197,00	197,00	<b>0,00</b>
<i>dt TICE notif HSE</i>	344,00	452,00	452,00	<b>108,00</b>
<i>dt conseillers techniques des IA notif HSE</i>	10,00	10,00	0,00	<b>-10,00</b>
<i>stages remise à niveau notif HSE</i>	142,00	142,00	264,00	<b>122,00</b>
<i>stages passerelle notif HSE</i>	142,00	142,00	264,00	<b>122,00</b>
<b>Remplacement</b>	<b>1456,00</b>	<b>1 182,00</b>	<b>1456,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Missions pédagogiques académiques (exprimées en HSA)</b>	<b>1288,00</b>	<b>1 351,00</b>	<b>1298,00</b>	<b>10,00</b>
<b>Réserve</b>	<b>381,00</b>	<b>0,00</b>	<b>431,00</b>	<b>50,00</b>

## IIC - Enveloppes départementales

Tableau 7 : enveloppes départementales

Heures d'enseignement	Dordogne	Gironde	Landes	Lot et Garonne	Pyrénées atlantiques	Académie 2013	Rappel 2012	Ecart 2013-2012
Heures enseignement (yc ARE et heures pondérées)	37 385,0	143 587,3	38 899,1	30 911,7	57 183,7	307 966,9	304 702,3	3 264,6
Ajustement DASEN	455,7	1 705,4	450,4	409,5	874,2	3 895,2	3 811,8	83,4
HP pour DASEN collèges fléchés	110,0	410,3	121,9	88,0	152,8	883,0	0,0	883,0
HSE pour DASEN (exprimées en HSA)	202,7	1 731,2	138,1	116,3	584,7	2 773,0	2 382,0	391,0
<b>Dotation DASEN</b>	<b>38 153,4</b>	<b>147 434,2</b>	<b>39 609,4</b>	<b>31 525,6</b>	<b>58 795,4</b>	<b>315 518,0</b>	<b>310 896,1</b>	<b>4 621,9</b>

## III – Synthèse des dotations aux IA

### Evolution des dotations

Tableau 8: Evolution des ETP entre 2012 et 2013 (budgets initiaux)

	2012						2013							Evolution
	Structures	EEl	Référent départ. handicap	Pénitentiaire	Ambition réussite	Total 2012	Structures (hors collèges fléchés)	Structures (pour collèges fléchés)	EEl	Référent départ. handicap	Pénitentiaire	Ambition réussite	Total 2013	
24	1 941,0	17	1	5	0	1 964,00	1 956,0	6,0	17	1	5	0	1 985,0	21,0
33	7 522,5	14	1	6	10	7 553,50	7 640,0	23,5	14	1	6	10	7 694,5	141,0
40	1 972,0	18	1	5	0	1 996,00	2 032,0	7,0	18	1	5	0	2 063,0	67,0
47	1 610,5	14	1	3,5	0	1 629,00	1 615,5	5,0	14	1	3,5	0	1 639,0	10,0
64	3 030,0	0	1	4,5	4	3 039,50	3 040,0	8,5	0	1	4,5	0	3 054,0	14,5
Aca	16 076,0	63	5	24	14	16 182,00	16 283,5	50,0	63	5	24	10	16 435,5	253,5

Tableau 9: Evolution des HSA et HSE entre 2012 et 2013 (budgets initiaux, hors provisions)

	2012		2013		Evolution (arrondie)
	HSA structures	HSA attribuées en HSE	HSA structures	HSA attribuées en HSE	
24	3013	152	2946	202,7	-16
33	11475	1524	11325	1731,2	58
40	3077	98	3064	138,1	27
47	2508	80	2439	116,3	-32
64	4676	528	4524	584,7	-96
Aca	24749	2382	24 298	2773	-60

Sont attribuées en HSE : heures d'interrogation en CPGE, heures de suivi des PFE, heures attribuées aux professeurs ressources TICE, heures relatives aux stages passerelles et de remise à niveau.

Le ratio HSA/HP 2013 s'établit à 7,79. Pour mémoire, il s'établissait à 8 à la rentrée 2012.

**REPARTITION ACADEMIQUE DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT - RENTREE 2013**

	Titulaires + non titulaires en ETP	HSA exprimées en ETP
budget constaté au 01/09/2012	<b>17 675,50</b>	
et autres fonctions à avant mesures MEN	<b>775,50</b>	
variation MEN R 2013	<b>340</b>	
	<b>17 240,00</b>	
transferts	<b>-103,50</b>	
<b>Budget 2013 :</b>	<b>17 136,50</b>	<b>1 697,57</b>

**Total budget 2013 : 18 834,07 transferts deduits**

TOTAL	Structures	Remplacement	Missions spécifiques académiques	Décharges syndicales
ETP ( transferts déduits)	ETP de titulaires et non titulaires		ETP de titulaires et non titulaires	
<b>17 136,50 ETP</b>	<b>16 283,50 ETP</b>	<b>287 564,00 HP</b>	<b>740 ETP</b>	<b>13 320,00 HP</b>
	ETP fléchés pour collèges ciblés	HP fléchés pour collèges ciblés	<b>47,00 ETP</b>	846 HP
	<b>50,00</b>	<b>882,99</b>		<b>16,00 ETP</b>
	17 136,50			288 HP
Heures	HSA d'enseignement		HSA remplacement	
<b>1 697,57 ETP</b>	en ETP	HSA	en ETP	HSA
<b>30 554,00 HSA</b>	<b>1 520,50 en ETP</b>	<b>27 369 HSA/HSE</b> (provisions incluses)	<b>80,89 en ETP</b>	<b>1 456,00 HSA</b>
	1 697,44	30 554,00	<b>72,11 en ETP</b>	<b>1 298 HSA</b>
total transferts déduits	<b>17 854,00</b>	<b>ETP</b>	<b>119,11</b>	<b>ETP</b>
<b>18 834,07 ETP</b>	<b>288 447,00</b>	<b>HP</b>	<b>846</b>	<b>HP</b>
	<b>27 369</b>	<b>HSA</b>	<b>1 298</b>	<b>HSA</b>
	<b>315 816,00</b>	<b>Heures</b>	<b>2 144</b>	<b>Heures</b>
63 EEI	27 369 HSA =	24 298,00 HSA hors prov		<b>39,94</b>
24 pénitentiaires		2 773,00 HSE		<b>ETP</b>
5 réf. handicap		298,00 prov en HSA		<b>288</b>
10 ambition réussite		27369,00 HSA		<b>HP</b>
1,5 pou rle financement d' 1 inspecteur				<b>431,00</b>
<b>18 937,57 ETP</b>	<b>après réintroduction des transferts</b>			<b>HSA</b>
				<b>719,00</b>
				<b>Heures</b>

## PREPARATION DE LA RENTREE 2013 : BUDGET D'ENSEIGNEMENT

### Modalités de détermination des enveloppes départementales

#### INTRODUCTION

Les enveloppes départementales sont déterminées en fonction :

- des effectifs prévisionnels,
- des structures,
- de l'application des dispositifs réglementaires,
- d'un ajustement qui permettra, entre autre, de maintenir les seuils de dotation en fonction des spécificités de chaque établissement examinées lors du dialogue avec les DSDEN.

#### Les modalités spécifiques au collège

**Classe de 6<sup>ème</sup>** : Arrêté du 29 mai 1996 modifié par l'arrêté du 14 janvier 2002.

Les collèges disposent, pour la classe de sixième, de **28 heures par division** pour l'organisation des enseignements ainsi que pour l'accompagnement personnalisé.

#### Cycle central de collège

Arrêté du 26 décembre 1996 modifié par les arrêtés du 14 janvier 2002 et du 10 février 2002.

Classe de 5<sup>ème</sup> : 25.5 heures par division

Classe de 4<sup>ème</sup> : 28.5 heures par division

Classe de 3<sup>ème</sup> : arrêté du 02 juillet 2004 : 28.5 Heures par division

En outre, la découverte professionnelle 3 heures est financée à raison d'un groupe d'élèves pour chaque collège de l'Académie dont l'option est ouverte à la carte. Les heures de découverte professionnelle 6 heures sont effectuées dans le cadre des 3<sup>ème</sup> PREPAPRO uniquement.

Sections internationales (Arrêté du 28 septembre 2006 -BO n°38 du 19 octobre 2006)

Ajout de 4 heures en langue vivante 1 (lettres étrangères enseignées dans la langue de la section)

L'horaire d'histoire géographie est de 4 heures.

Sections européennes (Circulaire n°92-234 du 19 août 1992)

Ajout de 2 heures dans la langue vivante de la section en 4<sup>ème</sup> et en 3<sup>ème</sup>.

#### Sections Bilangues

Les élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> sont regroupés pour le calcul des structures. Le seuil de 30 est appliqué.

Deux heures sont allouées à chaque structure obtenue.

Le bilinguisme (Circulaire n°2001-167 du 5 septembre 2001 et arrêté du 12 mai 2003)

Un forfait de 4 heures est attribué aux sections bilingues par niveau et structures.

ULIS : 23 heures par division sont données à ces sections

Les seuils de dotation.

Ces seuils sont ceux appliqués dans le cadre de la détermination des enveloppes départementales.

Premier cycle :

Seuil division : 28 en 6<sup>ème</sup> - 30 en 5<sup>ème</sup> - 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> - 25 en RRS/CLAIR - 24 en classe d'accueil.

Enseignement spécialisé (SEGPA et EREA) :

Seuil division : 16 en SEGPA, 8 en EREA.

Seuil atelier : 8.

**Les modalités spécifiques aux lycées**

La réforme du lycée d'enseignement général et technologique mise en place depuis la rentrée scolaire 2010. s'achève en 2013 avec l'entrée en vigueur des terminales STMG et ST2S.

**1 - Les horaires et les dispositifs spécifiques**

**Classe de seconde** : (arrêtés des 27 janvier et 1<sup>er</sup> février 2010 - BO spécial n°1 du 4 février 2010)

Horaire hebdomadaire :

- 39 heures décomposées comme suit :
  - ⇒ 25h30 en tronc commun,
  - ⇒ 3h d'enseignement d'exploration sauf dérogation,
  - ⇒ 10h30 pour des groupes à effectifs réduits.
- 3 heures pour les options facultatives.

Pour les langues vivantes 1 et 2, le financement est globalisé, soit un forfait de 5h30 par division.

**Classes de première et terminale générales** : arrêtés des 27 janvier (modifié par l'arrêté du 19 décembre 2012) et 1<sup>er</sup> février 2010 - BO spécial n°1 du 4 février 2010

**Classes de première et terminale technologiques STI2D, STL, STD2A** : arrêtés du 27 mai 2010 - BO spécial n° 6 du 24 juin 2010)

**Classes de première et terminale technologiques STMG, ST2S** : arrêtés du 29 septembre 2011

Sections internationales (Arrêté du 28 septembre 2006 -BO n°38 du 19 octobre 2006 et arrêtés modificatifs des 01/10/2008, 11/06/2009 et 02/06/2010)

Ajout de 4 heures en langue vivante 1. (Lettres étrangères enseignées dans la langue de la section)

L'horaire d'histoire géographie est de 4 heures.

Sections binationales ESABAC - BACHIBAC - ABIBAC (arrêté du 2 juin 2010 - BO spécial n°5 du 17 juin 2010)

Ajout en langue vivante 1 (lettres étrangères enseignées dans la langue de la section) de :

- 4 heures pour la section ESABAC et BACHIBAC
- 6 heures pour la section ABIBAC

L'horaire d'histoire géographie est de 3 heures en classe de 2<sup>nd</sup> et de 4 heures en classe de première et terminale.

Attribution de la moitié de l'horaire appliqué dans la formation classique au titre de la LV2 soit 2h45 en classe de 2<sup>nd</sup> et 2h15 en classe de première.

Le bilinguisme (circulaire n°2001-167 du 5 septembre 2001 et arrêté du 12 mai 2003)

Un forfait de 4 heures est attribué aux sections bilingues par niveau et par structure.

2 - Les seuils de dotationsSecond cycle général et technologique :Seconde, première et terminale :

Seuil de division : 35 (30 pour RRS)

STS :

	Seuil division	Seuil TD	Seuil TP	Seuil atelier
BTS production	30	20	15	15
BTS service	35	24		
BTS service informatique aux organisations	32	16	16	
BTS hôtellerie	35	24	12	

CPGE :

Seuil de division : 48.

Seuil de TD : 30

Seuil de TP : 24.

3 - Les hypothèses de calcul

Les stages de remises à niveau et les stages « passerelle » sont financés en heures supplémentaires à raison de 72 heures en moyenne par lycée.

La seconde

Une enveloppe horaire est laissée à la disposition des établissements pour assurer des enseignements en groupes à effectifs réduits. Son volume est arrêté sur une base de 10h30 par semaine et par division, ce volume pouvant être abondé en fonction des spécificités pédagogiques de l'établissement.

Toutefois, la division de base étant de 35 élèves, les effectifs restants, s'ils sont inférieurs ou égaux à 18, ne font pas l'objet d'une dotation de 10h30 pour la constitution de groupes à effectifs réduits.

Son utilisation dans le cadre de l'établissement, fait l'objet d'une consultation du conseil pédagogique. Le projet de répartition des heures prévues pour la constitution des groupes à effectifs réduits tient compte des activités impliquant l'utilisation des salles spécialement équipées et comportant un nombre limité de places.

La première► Séries générales (L - ES - S)• Calcul des divisions pour :

- les enseignements communs aux 3 séries : les effectifs sont regroupés inter séries pour application des horaires réglementaires,

- les enseignements spécifiques de chaque série : des regroupements sont appliqués de la manière suivante :

- mathématiques : regroupement des élèves des séries L et ES
- sciences : regroupement des élèves des séries L et ES
- histoire-géographie : regroupement des élèves des séries L et ES
- autres enseignements spécifiques de chaque série : le calcul des divisions est effectué par série
- Latin - grec - LV3 : regroupement des élèves de ces enseignements spécifiques obligatoires optionnels de la série L et des élèves de ces mêmes matières des enseignements facultatifs des autres séries de 1ères générales.

- les enseignements facultatifs (hors latin - grec - LV3), les effectifs sont regroupés inter-séries (générales et technologiques).

• Le volume complémentaire pour groupes à effectifs réduits est attribué par série et par division dont l'effectif est supérieur à 18 (9h pour la série S - 7h pour les série ES et L).

► Séries technologiques (STD2A - STI2D - STL - STMG - ST2S)

• Pour les enseignements facultatifs (hors latin - grec - LV3) : les effectifs sont regroupés inter séries (générales et technologiques) pour le calcul des divisions.

• Calcul des divisions :

- les enseignements communs : les effectifs des 2 séries STI2D et STL sont regroupés pour application des horaires réglementaires,
- les enseignements spécifiques :
  - STI2D : regroupement des élèves des 4 spécialités (pour les EPLE avec 1 division et 2 spécialités à la carte des formations, ajout d'un forfait de 5h pour un effectif d'au moins 25 élèves)
  - STL : regroupement des élèves des 2 spécialités
  - STMG et ST2S : calcul des divisions à la série

• Le volume complémentaire pour groupes à effectifs réduits est attribué selon la formule suivante :

- STD2A : (effectifs de la série des classes de premières et terminales /29)\*18 et arrondi à l'entier supérieur
- STI2D et STL : (effectifs regroupés des 2 séries des classes de premières et terminales /29)\*16 et arrondi à l'entier supérieur
- STMG : (effectifs de la série des classes de premières et terminales /29)\*7 et arrondi à l'entier supérieur
- ST2S : (effectifs de la série des classes de premières et terminales /29)\*10.5 et arrondi à l'entier supérieur

La terminale

► Séries générales (L - ES - S)

Calcul des divisions pour :

- les enseignements communs aux 3 séries : les effectifs sont regroupés inter séries pour application des horaires réglementaires,
- les enseignements spécifiques de chaque série : des regroupements sont appliqués de la manière suivante :
  - mathématiques : regroupement des élèves des séries L et ES
  - histoire et géographie : regroupement des élèves des séries L et ES
  - mathématiques, physique chimie, informatique et sciences du numérique et SVT : regroupement des élèves de S-SI et S-SVT
  - autres enseignements spécifiques de chaque série : le calcul des divisions est effectué par série
  - Latin - grec - LV3 : regroupement des élèves de ces enseignements spécifiques obligatoires optionnels de la série L et des élèves de ces mêmes matières des enseignements facultatifs des autres séries de terminales générales
- les enseignements facultatifs :
  - hors latin - grec - LV3 : les effectifs sont regroupés inter séries (générales et technologiques).
  - Histoire géographie en terminale S : regroupement des élèves de S-SI et S-SVT, 1 groupe d'élèves est financé pour chaque lycée

Financement spécifique de certains enseignements de spécialité :

Les enseignements de spécialité suivants :

- Droit et grands enjeux du monde contemporain
- LV1 ou LV2 approfondies
- Informatique et sciences du numérique

Sont financés à raison d'un groupe d'élèves pour chaque lycée dont l'option est ouverte à la carte.

• Le volume complémentaire pour groupes à effectifs réduits est attribué par série et par division dont l'effectif est supérieur à 18 (10h pour la série S - 6h pour les séries ES et L).

► Séries technologiques (STD2A - STI2D - STL - STMG - ST2S)

• Pour les enseignements facultatifs (hors latin - grec - LV3) : les effectifs sont regroupés inter séries (générales et technologiques) pour le calcul des divisions.

• Calcul des divisions : • les enseignements communs : les effectifs des 2 séries (STI2D et STL) sont regroupés pour application des horaires réglementaires,

• les enseignements spécifiques :

- STI2D : regroupement des élèves des 4 spécialités (pour les EPLE avec 1 division et 2 spécialités à la carte des formations, ajout d'un forfait de 9h pour un effectif d'au moins 25 élèves)
- STL : regroupement des élèves des 2 spécialités
- STMG : regroupement des élèves des 4 spécialités (pour les EPLE avec 1 division et 2 spécialités à la carte des formations, ajout d'un forfait de 6h pour un effectif d'au moins 25 élèves)
- ST2S : calcul des divisions à la série

• Le volume complémentaire pour groupes à effectifs réduits est attribué selon la formule suivante :

- STD2A : (effectifs de la série des classes de premières et terminales/29)\*18 et arrondi à l'entier supérieur

- STI2D et STL : (effectifs regroupés des 2 séries des classes de premières et terminales /29)\*16 et arrondi à l'entier supérieur

- STMG : (effectifs de la série des classes de premières et terminales /29)\*7 et arrondi à l'entier supérieur

- ST2S : (effectifs de la série des classes de premières et terminales /29)\*10.5 et arrondi à l'entier supérieur

LES MODALITES SPECIFIQUES AUX LYCEES PROFESSIONNELS

Mise en œuvre de la réforme de la voie professionnelle (circulaire 2009-028 du 18.02.2009)

1 - Les horaires

Classes de 3<sup>ème</sup> PREPAPRO

32 heures décomposées comme suit :

- 25.5h pour les enseignements obligatoires (3<sup>ème</sup> générale : 28.5h y compris 3h de LV2)

- 6h pour le module de découverte professionnelle (dans ce cas les élèves ne suivent pas l'enseignement obligatoire de LV2)

- 0.5h pour la variable établissement

Classes de CAP (décret n° 2009-147 du 10.02.2009 - arrêté du 24.04.2002)

Les CAP disposent de 3 grilles d'horaires réglementaires distinctes selon la durée de la période de stages en milieu professionnel.

Seuil de division : 30

Seuil de TD pour les matières d'enseignement général dont la réglementation prévoit un dédoublement : 18

Seuil de TP pour l'enseignement professionnel et la langue vivante : 15

Classes de BACCALAUREAT PROFESSIONNEL (décret n° 2009-145 du 10.02.2009 - arrêté du 10.02.2009)

L'organisation des enseignements est établie sur un cycle de 3 ans et repose sur 2 grilles horaires, l'une pour les spécialités comportant des sciences physiques et chimiques (grille 1) et l'autre pour les spécialités comportant une langue vivante 2 (grille 2).

L'horaire ci-dessous est pris en compte dans le calcul de l'enveloppe départementale en BAC PRO 3 ANS :

- grille 1 : 34h pour la 1<sup>ère</sup> année, 35h pour la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année,
- grille 2 : 33h pour la 1<sup>ère</sup> année, 34h pour la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année.

La formule ci-dessous est appliquée pour le calcul du volume complémentaire pour les groupes à effectifs réduits en enseignement général et professionnel :

- grille 1 :  $(\text{nombre total d'élèves}/20)*11.5$  ou  $5.75$ 
  - o spécificité pour les formations :
    - comportant de la maintenance des véhicules :  $(\text{nombre total d'élèves}/10)*11.5$  ou  $5.75$
    - des métiers de la restauration et alimentation :  $(\text{nombre total d'élèves}/12)*11.5$  ou  $5.75$
    - de la conduite :  $(\text{nombre total d'élèves}/5)*11.5$  ou  $5.75$
- grille 2 :  $(\text{nombre total d'élèves}/24)*11.5$  ou  $5.75$

ULIS : 23 heures par division sont données à ces sections.

Mention complémentaire : 20 heures par division sont données à ces sections excepté la mention complémentaire « aéronautique » à 28 heures et la mention « aide à domicile » à 24 heures.

2 - Les hypothèses de calcul

CAP

Le calcul du nombre de divisions et de groupes est effectué à deux niveaux d'agrégat différents, selon qu'il s'agit de l'enseignement général ou de l'enseignement professionnel.

Pour l'enseignement professionnel, le calcul se fait au niveau détaillé de la formation. Il n'y a pas de regroupement.

Pour l'enseignement général, le regroupement est effectué par niveau, si les formations regroupées appartiennent à la même grille horaire.

BAC PRO 3 ANS

Le calcul se fait par grille et par niveau de formation. Un volume complémentaire permet d'assurer l'organisation des enseignements en groupes à effectifs réduits en enseignement général et professionnel.

***Rectorat de Bordeaux***

***SECRETARIAT GENERAL ADJOINT***

CTA DU 14 JANVIER 2013

3 – BILAN DE LA CONSOMMATION  
DES BOP 2012

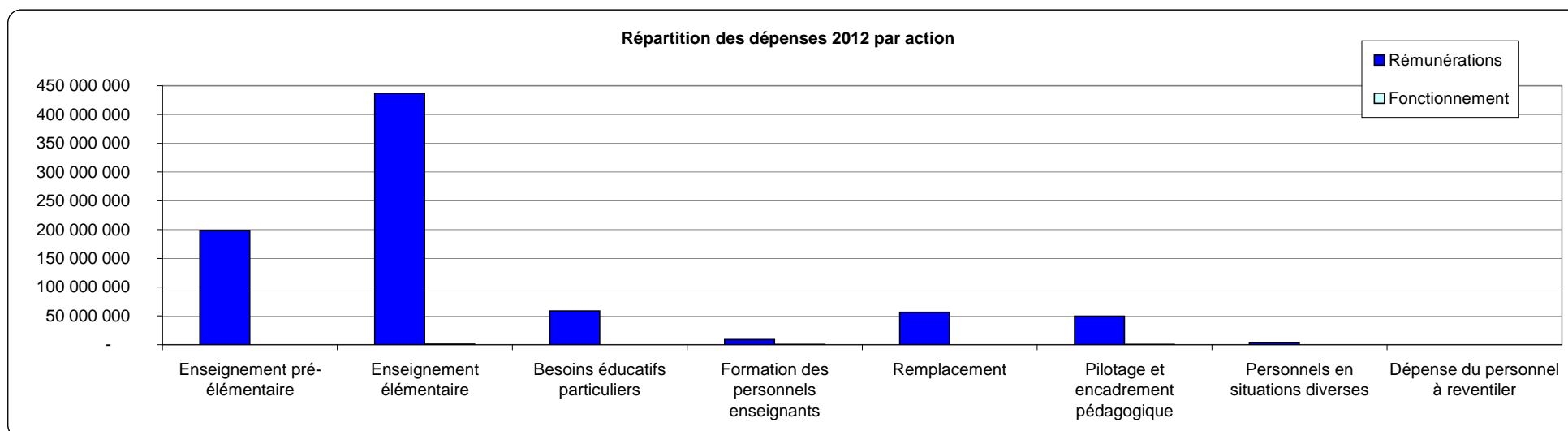
## Bilan des BOP 2012

### Programme 140

<b>Action 1</b>	Enseignement pré-élémentaire
<b>Action 2</b>	Enseignement élémentaire
<b>Action 3</b>	Besoins éducatifs particuliers
<b>Action 4</b>	Formation des personnels enseignants
<b>Action 5</b>	Remplacement
<b>Action 6</b>	Pilotage et encadrement pédagogique
<b>Action 7</b>	Personnels en situations diverses
<b>Action 99</b>	Dépense du personnel à reventiler

Dépenses 2011		
Rémunérations	Fonctionnement	Total
191 428 065	3 201	191 431 266
424 030 627	1 288 051	425 318 678
59 362 538	134 443	59 496 981
12 622 844	539 405	13 162 248
60 923 280	100	60 923 380
47 670 061	259 493	47 929 553
4 400 282	138	4 400 420
218	0	218
<b>800 437 914</b>	<b>2 224 831</b>	<b>802 662 744</b>

Dépenses 2012		
Rémunérations	Fonctionnement	Total
198 745 118	20 821	198 765 940
436 884 244	711 614	437 595 858
58 888 782	181 195	59 069 977
9 037 979	369 040	9 407 018
56 614 662	0	56 614 662
49 855 841	291 417	50 147 258
3 878 978	0	3 878 978
0	0	0
<b>813 905 604</b>	<b>1 574 087</b>	<b>815 479 691</b>

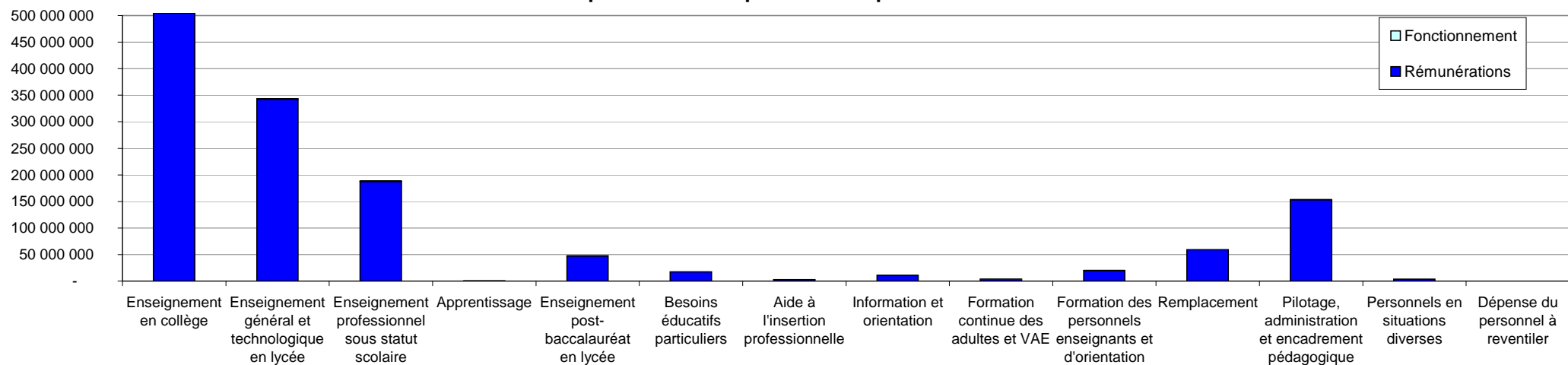


## Bilan des BOP 2012

### Programme 141

		dépenses 2011			dépenses 2012		
		Rémunérations	Fonctionnement	Total	Rémunérations	Fonctionnement	Total
<b>Action 1</b>	Enseignement en collège	487 067 074	2 881 770	489 948 845	504 778 219	2 790 032	507 568 251
<b>Action 2</b>	Enseignement général et technologique en lycée	336 475 421	607 130	337 082 551	342 530 770	609 192	343 139 961
<b>Action 3</b>	Enseignement professionnel sous statut scolaire	185 500 963	784 150	186 285 113	187 491 516	782 351	188 273 867
<b>Action 4</b>	Apprentissage	432 976	40 000	472 976	434 246	0	434 246
<b>Action 5</b>	Enseignement post-baccalauréat en lycée	46 851 858	162 147	47 014 005	47 374 465	118 790	47 493 255
<b>Action 6</b>	Besoins éducatifs particuliers	17 272 753	96 823	17 369 576	17 560 065	70 000	17 630 065
<b>Action 7</b>	Aide à l'insertion professionnelle	2 924 343	62 341	2 986 683	2 718 765	118 134	2 836 899
<b>Action 8</b>	Information et orientation	10 833 666	69 432	10 903 098	10 748 353	70 516	10 818 869
<b>Action 9</b>	Formation continue des adultes et VAE	2 818 276	528 883	3 347 159	3 012 669	492 279	3 504 948
<b>Action 10</b>	Formation des personnels enseignants et d'orientation	18 797 121	615 285	19 412 407	19 852 480	494 463	20 346 943
<b>Action 11</b>	Remplacement	69 245 315	2 780	69 248 095	59 088 321	85	59 088 405
<b>Action 12</b>	Pilotage, administration et encadrement pédagogique	148 781 507	400 377	149 181 884	152 922 466	445 197	153 367 663
<b>Action 13</b>	Personnels en situations diverses	3 575 436	0	3 575 436	3 856 450	0	3 856 450
<b>Action 99</b>	Dépense du personnel à reventiler	0	0	0			0
		<b>1 330 576 710</b>	<b>6 251 119</b>	<b>1 336 827 829</b>	<b>1 352 368 784</b>	<b>5 991 039</b>	<b>1 358 359 823</b>

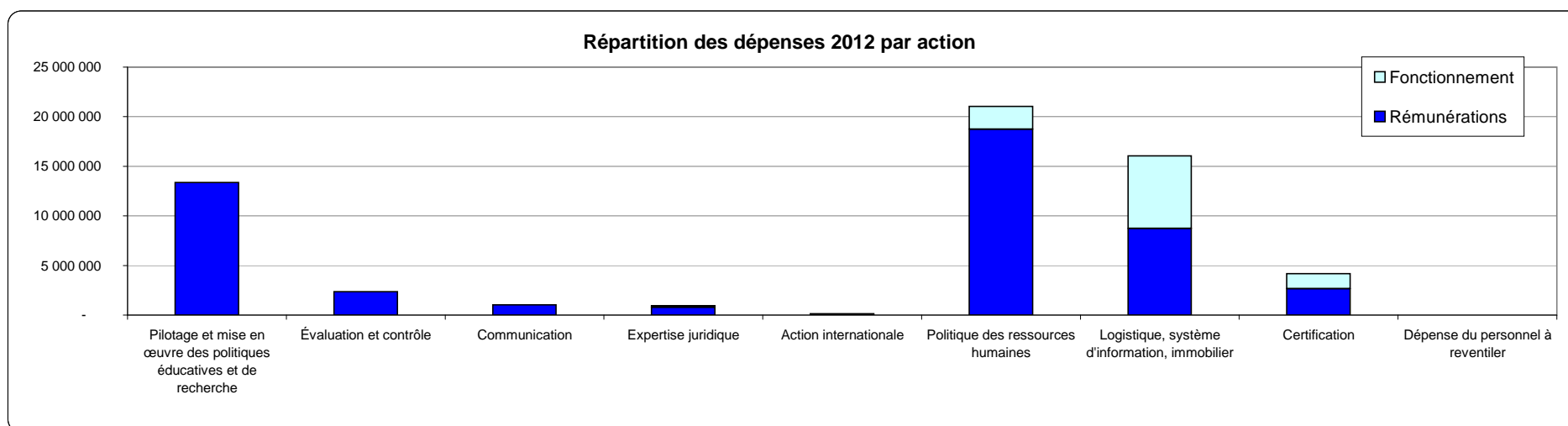
### Répartition des dépenses 2012 par action



## Bilan des BOP 2012

### Programme 214

		dépenses 2011			dépenses 2012		
		Rémunérations	Fonctionnement	Total	Rémunérations	Fonctionnement	Total
<b>Action 1</b>	Pilotage et mise en œuvre des politiques éducatives et de recherche	12 898 838	46 022	12 944 860	13 378 786	165	13 378 950
<b>Action 2</b>	Évaluation et contrôle	2 482 600	185	2 482 785	2 356 023	0	2 356 023
<b>Action 3</b>	Communication	899 068	14 460	913 528	1 018 913	6 124	1 025 037
<b>Action 4</b>	Expertise juridique	727 839	89 178	817 017	793 245	169 317	962 561
<b>Action 5</b>	Action internationale	42 459	50 869	93 327	48 817	77 358	126 175
<b>Action 6</b>	Politique des ressources humaines	18 733 435	2 082 442	20 815 876	18 742 552	2 305 216	21 047 769
<b>Action 8</b>	Logistique, système d'information, immobilier	8 493 821	7 227 652	15 721 473	8 722 061	7 343 458	16 065 518
<b>Action 9</b>	Certification	2 537 489	1 611 382	4 148 870	2 653 203	1 514 589	4 167 792
<b>Action 99</b>	Dépense du personnel à reventiler	19 566	0	19 566	10 508	0	10 508
		<b>46 835 115</b>	<b>11 122 189</b>	<b>57 957 304</b>	<b>47 724 108</b>	<b>11 416 226</b>	<b>59 140 334</b>

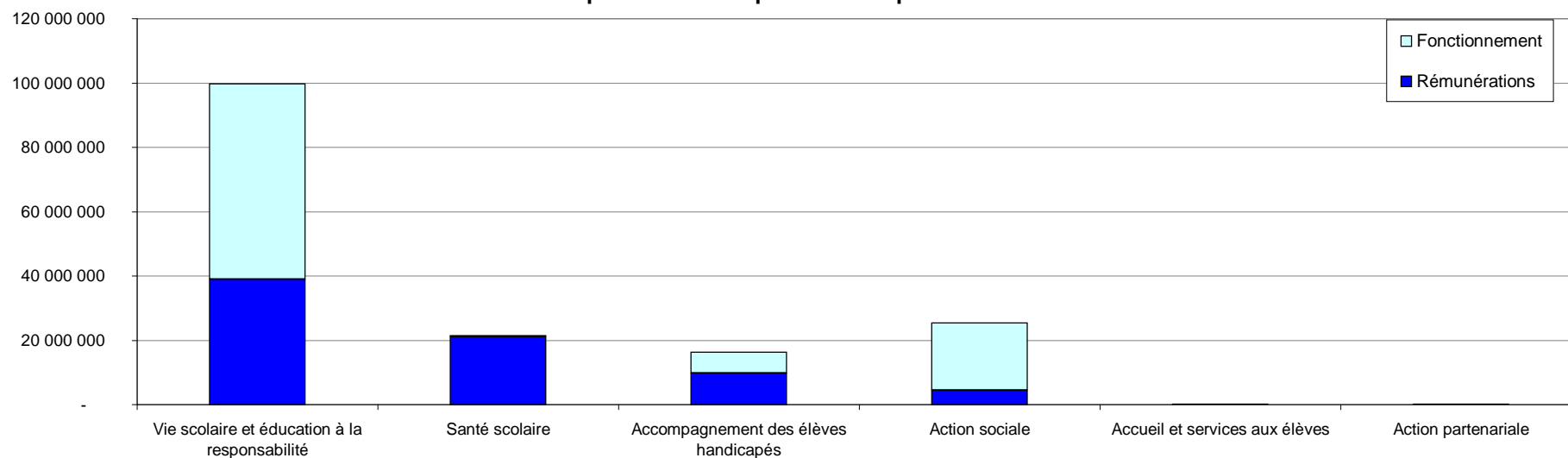


## Bilan des BOP 2012

### Programme 230

		dépenses 2011			dépenses 2012		
		Rémunérations	Fonctionnement	Total	Rémunérations	Fonctionnement	Total
<b>Action 1</b>	Vie scolaire et éducation à la responsabilité	38 278 112	59 174 285	97 452 397	38 952 579	60 849 017	99 801 596
<b>Action 2</b>	Santé scolaire	20 330 739	233 274	20 564 013	21 164 014	235 598	21 399 612
<b>Action 3</b>	Accompagnement des élèves handicapés	10 050 306	3 328 157	13 378 463	9 816 999	6 408 672	16 225 671
<b>Action 4</b>	Action sociale	4 272 234	21 243 812	25 516 046	4 467 678	21 023 623	25 491 301
<b>Action 5</b>	Accueil et services aux élèves	75 314	90 800	166 114	63 150	55 500	118 650
<b>Action 6</b>	Action partenariale		120 361	120 361		106 700	106 700
		<b>73 006 704</b>	<b>84 190 688</b>	<b>157 197 393</b>	<b>74 464 420</b>	<b>88 679 110</b>	<b>163 143 530</b>

### Répartition des dépenses 2012 par action



## Ensemble des dépenses académiques 2012

	rémunérations	fonctionnement	total
BOP 140	813 905 604	1 574 087	815 479 691
BOP 141	1 352 368 784	5 991 039	1 358 359 823
BOP 214	47 724 108	11 416 226	59 140 334
BOP 230	74 464 420	88 679 110	163 143 530
total	2 288 462 916	107 660 462	2 396 123 378

### Principales dépenses de rémunérations

rémunérations principales: 1.163 M€

cotisations sociales: 983 M€

indemnités: 76 M€

heures supplémentaires: 46 M€

## Principales dépenses du hors titre 2

### Subventions aux établissements et aux communes:

assistance éducative: 65,1 M€

bourses en collèges et lycées: 20,3 M€

crédits globalisés aux EPLE: 4,6 M€

service minimum d'accueil: 0,2 M€

### Dépenses de fonctionnement:

dépenses immobilières (loyers et charges de viabilisation): 3,7 M€

examens et concours: 1,8 M€

formation continue des personnels: 1,4 M€

frais de changement de résidence et congés bonifiés: 1,4 M€

frais de déplacement: 1,4 M€

achat de matériel pour élèves handicapés: 0,6 M€